

SESSION RÉGULIÈRE
12 MARS 2008

PROCÈS-VERBAL D'UNE SESSION RÉGULIÈRE du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins, tenue le mercredi 12 mars 2008, à 19h30, à la salle du conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil :

Jean-Guy Breton	(Lac-Etchemin)
Richard Turcotte	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Ronald Gosselin	(Saint-Cyprien)
Marcel Morissette	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marcel Asselin	(Saint-Magloire)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Daniel Gagné	(Saint-Zacharie)

Est absent :

Mario Pouliot	(Sainte-Aurélie)
----------------------	------------------

formant quorum sous la présidence de monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Aucun représentant de la Municipalité de Saint-Prospère ne siège présentement au Conseil des maires, la municipalité étant sous administration provisoire de la Commission municipale du Québec suite à la démission de tous les membres du Conseil municipal.

Monsieur Fernand Heppell, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la session. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est également présent.

1.0 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la session. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et demande aux membres du conseil s'ils désirent ajouter des sujets à la proposition d'ordre du jour.

2008-03-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté ci-après :

- 1.0 Ouverture de l'assemblée.**
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3.0 Adoption du procès-verbal du 13 février 2008 et suivi.**
- 4.0 Dépôt du compte-rendu du comité administratif du 27 février 2008.**
- 5.0 Rencontre avec mesdames Manon Belleau, copropriétaire, et Édith Cloutier, directrice générale, de la Villa des Etchemins : projet d'agrandissement.**
- 6.0 Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
 - 6.1 Article 59 : acceptation des orientations préliminaires;
 - 6.2 Avis – Demande d'autorisation à la CPTAQ par le ministère des Transports;

- 6.3 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Magloire (PIIA);
- 6.4 Demande de la Municipalité de Sainte-Justine (CPTAQ).
- 7.0 Présentation du Portail des Etchemins et du nouveau Site internet de la MRC.**
- 8.0 Affaires courantes :**
 - 8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions;
 - 8.2 Régime de retraite des employés municipaux du Québec (recommandation du CA-2);
 - 8.3 Sécurité incendie : représentation au sein du comité (recommandation du CA-3);
 - 8.4 Politique d'occupation dynamique du territoire : position de la FQM sur la taxation directe par les MRC (recommandation du CA-5);
 - 8.5 Avis de fin de mandat à la Société de gestion du Parc du Massif du Sud;
 - 8.6 Gestion intérimaire du Parc régional Massif du Sud.
- 9.0 Dossiers ruralité :**
 - 9.1 Le Zacharois.
- 10.0 Divers rapports de comités, colloques et rencontres (s'il y a lieu).**
- 11.0 Administration :**
 - 11.1 Liste des comptes à payer;
 - 11.2 État des encaissements et déboursés.
- 12.0 Correspondance.**
- 13.0 Varia :**
 - 13.1 Circonscription électorale;
 - 13.2 Périmètre comptable.
- 14.0 Période de questions.**
- 15.0 Clôture de la session.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-03-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 FÉVRIER 2008 ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la session régulière du 13 février 2008 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 FÉVRIER 2008 :

Compte-rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 RENCONTRE AVEC MESDAMES MANON BELLEAU, COPROPRIÉTAIRE, ET ÉDITH CLOUTIER, DIRECTRICE GÉNÉRALE, DE LA VILLA DES ETCHEMINS: PROJET D'AGRANDISSEMENT:

Mesdames Cloutier et Belleau présentent d'abord la Villa des Etchemins : sa mission, sa clientèle et ses services. Elles présentent ensuite un projet par lequel l'établissement compte répondre à l'invitation récemment lancée par le CSSS des Etchemins et qui portait sur le développement de milieux résidentiels adaptés pour les personnes en perte d'autonomie.

Un document explicatif est remis à tous les membres du Conseil des maires précisant la situation actuelle de l'établissement ainsi que les éléments de son projet d'agrandissement, et demandant l'appui des membres du Conseil des maires de la MRC.

2008-03-03

Villa des Etchemins : projet de partenariat avec le CSSS des Etchemins :

CONSIDÉRANT l'invitation récemment lancée par le Centre de Santé et de Services sociaux des Etchemins (CSSSE) et qui portait sur le développement de milieux résidentiels adaptés pour les personnes en perte d'autonomie;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la population des Etchemins que des partenaires du territoire répondent à cette invitation afin de combler le plus adéquatement possible, et ce dans notre milieu, les besoins de la clientèle visée;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par les dirigeants de la Villa des Etchemins à répondre à cette demande lancée par le CSSSE par un projet d'agrandissement de ses installations actuelles;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de partenariat public-privé effectuée auprès du Conseil des maires par les représentantes de la Villa des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins appuie le projet de partenariat soumis par les représentantes de la Villa des Etchemins, ce projet étant présenté comme une réponse adéquate à la demande récemment lancée par le Centre de Santé et de Services sociaux des Etchemins (CSSSE) et qui portait sur le développement de milieux résidentiels adaptés pour les personnes en perte d'autonomie;

QUE l'appui donné par le Conseil des maires à ce projet ne soit toutefois pas exclusif, compte tenu que d'autres projets pourraient être soumis en réponse à l'invitation du CSSSE;

ET QUE les membres du Conseil des maires souhaitent que les diverses initiatives du milieu puissent idéalement répondre par complémentarité aux divers besoins de partenariats provenant actuellement et dans l'avenir du réseau de la Santé et des Services sociaux.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

6.1 Article 59 : acceptation des orientations préliminaires :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, informe les maires qu'à ce jour, 7 résolutions ont été transmises par les municipalités en accord avec l'orientation préliminaire de la CPTAQ à l'égard de la demande d'autorisation à portée collective (article 59). La MRC attend d'avoir toutes les résolutions avant de transmettre le tout à la CPTAQ. Comme il n'y a pas de conseil municipal à Saint-Proper, nous sommes dans l'obligation d'attendre l'élection de mars et une résolution du nouveau conseil avant de pouvoir compléter la procédure.

Finalement, afin de ne pas retarder l'application de la décision à venir, il est convenu qu'un avis de motion soit donné aux fins d'adoption d'un règlement de contrôle intérimaire dans les plus brefs délais.

Avis de motion :

Avis de motion est donné par monsieur le maire Richard Turcotte à l'effet de la présentation, à une session ultérieure, d'un règlement visant à régir la construction résidentielle en zone agricole et ce à l'intérieur du cadre retenu à l'orientation préliminaire de la CPTAQ du 13 février 2008 (dossier no 351598).

Richard Turcotte

6.2 Avis – Demande d'autorisation à la CPTAQ par le ministère des Transports :

2008-03-04

Avis sur une demande d'autorisation adressée à la CPTAQ par le ministère des Transports du Québec (dossier no 154-93-0522) :

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec a transmis à la MRC, le 25 février 2008 (reçue le 27 février), une demande d'autorisation adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir un avis conformément aux dispositions de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation recherchée permettra au ministère des Transports d'aménager un chemin de déviation afin de pouvoir procéder à la réfection du pont no 01013 enjambant la rivière Blanche à Saint-Magloire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC dispose d'un délai de 45 jours pour se prononcer sur une telle demande;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que la demande du ministère des Transports du Québec (dossier no 154-93-0522) adressée à la Commission de protection du territoire agricole est légitime et vise à améliorer la sécurité du réseau routier;

QUE la demande est jugée satisfaisante en regard des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

QUE le Conseil des maires juge la demande conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins (aucun règlement de contrôle intérimaire en vigueur applicable à cet effet);

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.3 Certificat de conformité, Municipalité de Saint-Magloire (PIIA) :

2008-03-05

Émission du certificat de conformité relatif au règlement no 239-08 (PIIA) de la municipalité de Saint-Magloire :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Magloire a adopté le 3 mars 2008, le règlement no 239-08 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins le 10 mars 2008;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil des maires dispose d'un délai de cent-vingt (120) jours pour l'examiner et l'approuver s'il y a lieu;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL GAGNÉ
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins estime que le règlement no 239-08, tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire, est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté des Etchemins autorise son secrétaire-trésorier, monsieur Fernand Heppell, à délivrer conformément à la Loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.4 Demande de la Municipalité de Sainte-Justine (CPTAQ) :

Demande d'appui de la part de la Municipalité de Sainte-Justine : demande d'autorisation à la CPTAQ :

Monsieur Marcel Morissette, maire de Sainte-Justine, demande au conseil de la MRC un appui dans le cadre d'une demande d'autorisation individuelle adressée à la Commission de protection du territoire agricole pour des fins résidentielles par monsieur Éric Bisson et madame Mélanie Bolduc.

Monsieur Morissette allègue que le projet déposé ne peut se réaliser ailleurs compte tenu de sa nature. Il s'agit en fait d'une construction résidentielle jumelée à une entreprise forestière (garage et atelier mécanique pour machinerie forestière). Le service d'aqueduc est disponible à l'endroit visé compte tenu qu'il s'agit d'un terrain contigu au périmètre urbain et à la zone "blanche".

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement, apporte un nouvel élément. En effet, la propriété visée par la demande est également contiguë au rang 10. Or, un terrain vacant faisant partie de cette même propriété en zone blanche est disponible le long de cette route, et qui plus est, situé à l'intérieur du périmètre urbain.

Finalement, certains maires évoquent le fait que la MRC s'est déjà engagé dans une procédure d'autorisation à portée collective (article 59) et que la présente demande individuelle va à l'encontre de ce qui a été convenu dans le cadre des négociations avec la CPTAQ.

Après la présentation des arguments de la Municipalité de Sainte-Justine (résolution no 6-03-08), il est proposé par Monsieur le maire Richard Turcotte et appuyé par Monsieur le maire René Leclerc que la demande d'autorisation de monsieur Éric Bisson et madame Mélanie Bolduc soit appuyée par la MRC des Etchemins.

La proposition est soumise au vote des membres présents. Après décompte des votes, 6 maires représentant 36,6% de la population se sont prononcés en faveur de la proposition. La double majorité n'étant pas atteinte, la proposition est rejetée.

7.0 PRÉSENTATION DU PORTAIL DES ETCHEMINS ET DU NOUVEAU SITE INTERNET DE LA MRC :

Madame Suzanne Turgeon, du CLD et Monsieur Yvon Lacombe de la MRC, présentent au Conseil des maires le contenu du Portail des Etchemins et du nouveau site internet de la MRC. Afin d'assurer la qualité et la véracité des informations contenues au portail et au site de la MRC, les maires sont invités à prendre connaissance des informations concernant leur municipalité et à nous faire part de leurs commentaires et suggestions.

8.0 AFFAIRES COURANTES :

8.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et interventions effectuées au cours du dernier mois.

8.2 Régime de retraite des employés municipaux du Québec (recommandation du CA-2) :

Les membres du Conseil ayant pris connaissance de la recommandation du Comité administratif formulée suite à l'étude finale de ce dossier, monsieur Martin Roy, directeur général adjoint, complète les informations concernant les données définitives du *Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ)*.

2008-03-06

Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREMQ), adhésion définitive :

ATTENDU la mise en place du Régime de retraite des employés municipaux du Québec;

ATTENDU QUE la M.R.C. des Etchemins par sa résolution no 2008-01-08 a pris la décision d'adhérer de façon conditionnelle à ce régime;

ATTENDU QUE la M.R.C. des Etchemins a pris acte du bulletin d'information du 20 février 2008 qui confirme le règlement du régime en ligne avec les paramètres déjà envisagés et annoncés;

ATTENDU QUE les employés de la M.R.C. des Etchemins ont été consulté sur la participation à ce régime et que plus de la moitié ont approuvé celle-ci;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN
ET RÉSOLU

- 1° QUE la M.R.C. des Etchemins adhère de façon définitive au Régime de retraite des employés municipaux du Québec;
- 2° QUE cette adhésion soit effective au 1^{er} avril 2008;
- 3° QU'à compter de cette date l'ensemble des employés participe au volet à prestations déterminées;
- 4° DE fixer la cotisation salariale à 5.5% du salaire admissible;
- 5° QUE monsieur Martin Roy, directeur général adjoint, soit autorisé à attester pour et au nom de la M.R.C. des Etchemins du consentement de celle-ci aux obligations qui lui incombent en vertu du règlement du régime qui lui sera transmis par l'administrateur du régime;
- 6° QUE le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy, soit autorisé à transmettre à SSQ Groupe financier, organisme fiduciaire du régime, les cotisations de l'employeur et des employés retenues à partir de la date d'adhésion du régime.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

Ajournement : Il est résolu, sur proposition unanime, d'ajourner l'assemblée pour une période de 5 minutes.

8.3 Sécurité incendie : représentation au sein du comité (recommandation du CA-3) :

Les membres du Conseil des maires analysent la recommandation du comité administratif relative à la représentation des services incendie au sein du comité de sécurité incendie, et émettent diverses hypothèses dont celle de s'assurer que les pompiers qui y siègent détiennent une formation minimale en sécurité incendie.

2008-03-07

Représentants des services incendie au comité de sécurité incendie :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR ROCK CARRIER
ET RÉSOLU

QUE la représentation des services incendie locaux au sein du comité de sécurité incendie soit assurée par des pompiers qui détiennent la formation équivalente au niveau *Pompier 1*;

ET QUE cette décision du Conseil des maires soit ramenée à une rencontre des directeurs des services incendie afin qu'ils formulent une recommandation de désignation qui tienne compte de cette condition.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-03-08

8.4 Politique d'occupation dynamique du territoire : position de la FQM sur la taxation directe par les MRC (recommandation du CA-5) :

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son projet de *Politique d'occupation dynamique du territoire* déposé récemment auprès du Premier ministre du Québec, la Fédération québécois des municipalités (FQM) favorise la possibilité d'un pouvoir de taxation directe par les MRC;

CONSIDÉRANT QUE malgré la problématique de financement des MRC, un pouvoir de taxation directe qui serait ainsi accordé viendrait à l'encontre du principe actuel de la représentation des municipalités, et non des citoyens eux-mêmes, dans le pouvoir décisionnel des MRC;

CONSIDÉRANT QU'un tel pouvoir viendrait alourdir la gestion de la fiscalité municipale et en accroître inutilement les coûts sans aucune garantie d'une meilleure équité pour les contribuables;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD TURCOTTE
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins exprime son désaccord avec la position de la FQM favorisant le droit éventuel de taxation directe qui pourrait être accordé aux MRC, laquelle position est présentée à l'intérieur de son projet de *Politique d'occupation dynamique du territoire*.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2008-03-09

8.5 Avis de fin de mandat à la Société de gestion du Parc du Massif du Sud:

CONSIDÉRANT QUE depuis près d'un an, les MRC de Bellechasse et des Etchemins ont entrepris des démarches afin de modifier la structure de gestion du Parc régional du Massif du Sud, incluant un changement de mandataire pour la poursuite de la gestion des opérations dudit parc;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée à cette fin par le comité de liaison mandaté par les 2 MRC pour procéder à l'étude de cette réorganisation;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RONALD GOSSELIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins avise officiellement la Société de gestion du Parc du Massif du Sud qu'elle met fin au mandat de gestion confié conjointement par les MRC de Bellechasse et des Etchemins, ce mandat devenant, par cet avis, échu le 30 avril 2008;

ET QU'ainsi, la Société de gestion du Parc du Massif du Sud ne sera plus habilitée à poser des gestes pour et au nom de la MRC des Etchemins à compter du 1^{er} mai 2008.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.6 Gestion intérimaire du Parc régional Massif du Sud :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL MORISSETTE,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE
ET RÉSOLU

QUE suite à la fin du mandat de gestion du Parc du Massif du Sud par la Société de gestion du Parc du Massif du Sud, un mandat de gestion intérimaire soit confié à la Corporation d'aménagement et de développement du Massif du Sud (CADMS) pour un terme de 11 mois, soit du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009;

ET QU'à cette fin, la MRC y délègue 2 représentants.

La proposition est soumise au vote des membres présents. Après décompte des votes, 7 personnes représentant 40,8% de la population se sont prononcées en faveur de la proposition. La double majorité n'étant pas atteinte, la proposition est rejetée.

9.0 DOSSIERS RURALITÉ :

9.1 Le Zacharois :

Monsieur le maire Daniel Gagné demande des informations concernant la demande formulée par Le Zacharois Inc. pour obtenir l'autorisation de vendre la surfaceuse achetée avec l'aide du Pacte rural de la MRC des Etchemins. Le directeur général adjoint, monsieur Martin Roy, donne les explications qu'il a fournies à madame Dany Lamontagne, secrétaire de l'organisme, lors des deux derniers entretiens téléphoniques suite à la dernière session régulière du Conseil des maires du 13 février 2008.

Monsieur Roy a mentionné à madame Lamontagne les commentaires suite aux discussions entre les membres du comité technique sur la ruralité. Les commentaires sont :

- Le prix de vente projeté (16 000 \$) a été jugé très bas. Comment expliquer que la surfaceuse achetée 36 937,38 \$ le 1^{er} novembre 2006 peut avoir perdu 43,32% de sa valeur? La dépréciation est selon eux trop élevée.
- Comment l'organisation financera et réussira à opérer de façon rentable le chalet qui demeurera la propriété du Zacharois Inc. sans les revenus des cartes de membres pour les sentiers?
- L'organisation a-t-elle envisagée la possibilité de vendre ladite surfaceuse à quelqu'un d'autres que la nouvelle entité issue du regroupement des sentiers de motoneiges? Le prix de vente devrait être d'au moins 24 000 \$ (le montant de la subvention reçue).

Les membres du comité technique sur la ruralité n'ont pas en principe d'objection à la vente mais ils ne sont pas d'accord avec le montant de la vente.

10.0 DIVERS RAPPORTS DE COMITÉS, COLLOQUES ET RENCONTRES (S'IL Y A LIEU) :

Monsieur le maire Jean-Guy Breton fait part du projet de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau. Ce projet créerait une vaste zone de gestion qui s'étendrait de la MRC Rimouski-Neigette à la MRC des Etchemins.

Le Conseil de bassin de l'Etchemin a récemment tenu une rencontre à ce sujet, et un rapport doit nous être soumis prochainement afin de prendre position sur ce projet.

11.0 ADMINISTRATION :

11.1 Liste des comptes à payer :

2008-03-10

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON, APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remis aux membres du Conseil et totalisant 220 344.27\$, incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé aux livre des minutes des sessions de ce Conseil.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

12.0 CORRESPONDANCE :

12.1 Laurent Lampron, d.g., CRÉ Chaudière-Appalaches :

Transmission de 2 résolutions adoptées par le CA de la CRÉ concernant le chemin de fer du Québec Central :

1. Appui, auprès du ministère des Transports, à la réalisation d'une piste cyclable dans l'emprise (et non sur l'emplacement de la voie ferrée) dans la MRC de Robert-Cliche.
2. Demande adressée au ministère des Transports afin que le MTQ se porte acquéreur de l'emprise ferroviaire du Québec Central comprise entre Notre-Dame-des-Pins et Lac-Frontière.

Correspondance déposée.

12.2 Jean Dionne, directeur régional MAMR :

Transmission du 2^e versement de la subvention maximale annuelle de 100 000\$ consentie par le MAMR dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté. Ce versement fait suite au dépôt de notre Plan de diversification et de développement. Correspondance déposée.

12.3 MRC de Kamouraska :

Résolution appuyant la position des comités de bassins versant de son territoire qui remettent en question le projet de redécoupage du Québec méridional en zones de gestion intégrée de l'eau. Ce projet créerait une vaste zone de gestion qui s'étendrait de la MRC Rimouski-Neigette à la MRC des Etchemins.

Le Conseil de bassin de l'Etchemin a récemment tenu une rencontre à ce sujet, et un rapport doit nous être soumis prochainement afin de prendre position sur ce projet.

12.4 Club sportif Mont Bonnet Inc. :

Lettre de remerciement à la MRC pour l'appui reçu dans le cadre du Pacte rural, et pour la grande disponibilité de monsieur Martin Roy, directeur général adjoint dans la gestion de ce dossier. Correspondance déposée.

12.5 Moisson Beauce :

Demande de contribution dans le cadre de la campagne annuelle de financement de l'organisme.

Tel que mentionné au compte-rendu du comité administratif du 27 février, la MRC ne contribuera pas à cette campagne compte tenu que les municipalités locales sont directement sollicitées.

13.0 VARIA :

2008-03-11

13.1 Circonscription électorale :

CONSIDÉRANT QUE le récent dépôt du projet de redécoupage des circonscriptions électorales laisse intacte l'actuelle circonscription de Bellechasse (à l'exception de l'ajout d'une partie de la Ville de Lévis située dans l'arrondissement Desjardins);

CONSIDÉRANT QUE des démarches avaient déjà été entreprises pour faire modifier le nom de cette circonscription en celui de Bellechasse-Etchemins, mais qu'on avait alors fait valoir qu'il valait mieux attendre le résultat de ce projet de redécoupage des circonscriptions;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN-GUY BRETON,
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL ASSELIN
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires de la MRC des Etchemins réitère une demande déjà formulée à l'effet que la circonscription électorale de Bellechasse soit désormais désignée sous le nom de Bellechasse-Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

13.2 Périmètre comptable :

Monsieur le préfet fait un bref sondage auprès des autres maires sur la décision de leurs municipalités concernant le traitement des organismes dont les états financiers doivent éventuellement être consolidés à l'intérieur du périmètre comptable des municipalités.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Aucune question n'est soumise à l'assemblée.

2008-03-12

15.0 CLÔTURE DE LA SESSION :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
APPUYÉ ET RÉSOLU

QUE la présente session soit levée à 22h55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER